

# Service des sports



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AQUAGYM		
NOM .....	CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
	DATE D'INSCRIPTION .....	
	ORDRE D'INSCRIPTION .....	
PRÉNOM .....		
ADRESSE	.....	
	CODE POSTAL .....	COMMUNE .....
TÉLÉPHONE FIXE .....	PORTABLE .....	
EMAIL .....		
GRAND PUBLIC :	CARTE DE 10 SÉANCES : 90 €	UNE SÉANCE : 10 €
ASSOCIATION :	CARTE DE 10 SÉANCES : 70 €	UNE SÉANCE : 8 €
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités aquatiques - Contact : 04 94 19 59 59



# Service des sports

FORMULAIRE D'INSCRIPTION NATATION LIBRE		
NOM .....	CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
	DATE D'INSCRIPTION .....	
	ORDRE D'INSCRIPTION .....	
PRÉNOM .....		
ADRESSE	.....	
	CODE POSTAL .....	COMMUNE .....
TÉLÉPHONE FIXE .....	PORTABLE .....	
EMAIL .....		
GRAND PUBLIC :	CARTE DE 10 SÉANCES : 35 €	UNE SÉANCE : 4 €
ASSOCIATION :	CARTE DE 10 SÉANCES : 25 €	UNE SÉANCE : 3 €
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités aquatiques - Contact : 04 94 19 59 59



# Aqua GYM

natation loisirs

à partir du  
**17 mai**  
2022

## PISCINE DU PERRUSSIER

chauffée à 30°

 04 94 19 59 59

### AQUAGYM

Mardi et vendredi  
18h30 - 19h30

### NATATION LIBRE D'ENTRETIEN

loisirs - avec conseil d'un maître-nageur

Mardi  
12h15 - 13h15



Les hamènes - Le Village - Le Buisson  
**ROQUEBRUNE**  
SUR ARGENS

**SERVICE DES SPORTS**

Centre de Loisirs, de Culture et de Sports Julien Cazelles  
CD7, quartier le Perrussier - 83520 Roquebrune-sur-Argens  
04 94 19 59 59

# Natation Adulte Aquagym

## RÈGLEMENT DES ANIMATIONS SPORTIVES POUR ADULTES

### Article 1 : PRÉSENTATION DU PÔLE PROXIMITÉ - SERVICE DES SPORTS

La Commune de Roquebrune-sur-Argens propose des animations sportives pour adultes comprenant des cours d'aquagym et de nage libre dispensés par des éducateurs municipaux à la piscine découverte chauffée du Centre de Loisirs, de Culture et de Sports Julien Cazelles sis, Quartier le Perrussier à Roquebrune-sur-Argens.

### ARTICLE 2 : MODALITÉS D'INSCRIPTION ET PROGRAMMATION CALENDRAIRE

Toute personne majeure désireuse de participer aux animations sportives présentées en article 1 doit obligatoirement s'inscrire auprès du "Guichet unique" situé en Mairie d'Honneur, ou dans les mairies annexes de la Bouverie et des Issambres.

### Aucune inscription ne pourra être prise par contact téléphonique.

Les inscriptions sont ouvertes de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours ouvrables (jusqu'à 16h30 les vendredis) sauf samedis et jours fériés.

Toute personne devra présenter un justificatif de domiciliation communale pour bénéficier des animations proposées.

PROGRAMMATION DES SÉANCES AQUAGYM			
DU MARDI 17 MAI AU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022 SAUF JOURS FÉRIÉS LÉGAUX			
JOURS	HEURE DES SÉANCES	NOMBRE DE PLACES	CONDITIONS PARTICULIÈRES
MARDI	18H30/19H30	20	Le choix de l'heure et des jours d'activité devront être définis le jour de l'inscription.
VENDREDI	18H30/19H30	20	Si une séance était complète, une liste d'attente sera établie : l'inscrit(e) aura la charge de s'informer auprès du secrétariat du service gestionnaire pour savoir si son inscription est confirmée.

## PROGRAMMATION DES SÉANCES NATATION LIBRE

PÉRIODE DU MARDI 17 MAI AU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022,  
SAUF JOURS FÉRIÉS LÉGAUX & LES VACANCES SCOLAIRES

JOUR	HEURE DES SÉANCES	NOMBRE DE PLACES	CONDITIONS PARTICULIÈRES
MARDI	12H15/13H15	18	Si une séance était complète, une liste d'attente sera établie : l'inscrit(e) aura la charge de s'informer auprès du secrétariat du service gestionnaire pour savoir si son inscription est confirmée.

Les séances auront lieu sous réserve de conditions climatiques favorables.

Les jours et heures de séances devront être précisés à l'inscription sur le tableau de réservation joint au règlement.

### ARTICLE 3 : PIÈCES À FOURNIR POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION

Pour valider une inscription il faut :

- remplir le formulaire d'inscription ;
- fournir impérativement un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités de la natation daté de moins de 3 mois ;
- apporter le jour de l'inscription un justificatif de domiciliation communale.

### ARTICLE 4 : PRIX DES ACTIVITÉS

Pour accéder aux séances sportives, les personnes justifiant d'un domicile sur la Commune devront s'acquitter d'un droit d'accès de :

**Prix grand public - Aquagym** : 90€ pour un carnet de 10 séances, ou 10€ la séance.

Natation libre : 35€ pour un carnet de 10 séances, ou 4€ la séance.

**Prix associations Roquebrunoises - Aquagym** : 70€ pour un carnet de 10 séances, ou 8€ la séance. Natation libre : 25€ pour un carnet de 10 séances, ou 3€ la séance.

La validité du carnet court sur l'année civile.

La carte est utilisable pour 10 séances définies le jour de l'inscription, à raison de 1 à 2 séance(s) hebdomadaire(s) selon les places disponibles. **(1 gratuité sera offerte après 10 séances effectuées).**

### ARTICLE 5 : RÉSILIATION DE L'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT

Si pour des raisons dûment justifiées, un(e) inscrit(e) aux animations sportives pour adulte devait cesser l'activité, le remboursement des tickets non utilisés devra faire obligatoirement l'objet d'une demande écrite motivée. L'administration se réserve le droit de refuser le remboursement des séances non effectuées si les motifs présentés sont injustifiés.

### ARTICLE 6 : DISCIPLINE ET RÈGLEMENT

Le paiement des droits d'accès aux animations sportives municipales suppose l'accord du présent règlement intérieur.

L'inscription aux animations sportives pour adulte implique l'acceptation du présent règlement.

Tout comportement contraire aux bonnes mœurs pourra entraîner l'exclusion des animations sans droit à un remboursement.

Toute personne inscrite, absente à plus de 3 séances consécutives (suivant les réservations effectuées le jour de l'inscription) sans justificatif sera déclarée comme démissionnaire. Sa réservation sera alors proposée par ordre d'inscription à une personne inscrite sur liste d'attente.

### ARTICLE 7 : AUTORISATIONS GÉNÉRALES

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, autorise la diffusion de mon image pour illustrer les outils municipaux de communication.